

DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté Municipal Permanent N° PM/2026/186**

**Objet : Interdiction de stationnement – Loi LOM**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement des véhicules dans l'intérêt de la sécurité publique.

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire de faire respecter la loi LOM sur tout le territoire de la commune de SAINGHIN-en-WEPPE ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1 :** La loi LOM impose la suppression du stationnement motorisé cinq mètres avant chaque passage piéton.

**Article 2 :** Cette mesure a pour but d'améliorer la visibilité mutuelle afin de prévenir les accidents. Le stationnement des véhicules motorisés sur la zone matérialisée y est donc interdit et vous expose à une amende de 135 euros.

**Article 3 :** Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** La Directrice générale des services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune


Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,



Fait à Sainghin-en-Weppes le 04 juin 2026

Le Maire,



**Matthieu CORBILLON**